



Les Associations d'Aide aux Victimes sont composées de **professionnels formés**, notamment : accueillants, psychologues juristes et travailleurs sociaux. Ils sont spécialistes de la prise en charge globale des victimes, et ont une connaissance plurielle de toutes les conséquences des faits qu'elles ont subis. Elles les accompagnent en complémentarité avec les acteurs locaux.

Toutes les Associations France Victimes sont conventionnées par le ministère de la Justice.

La **Fédération France Victimes** regroupe **130 Associations** d'Aide aux Victimes sur tout le territoire français (métropole et Outre-Mer). Le réseau d'Aide aux Victimes compte **1 450 professionnels** et **320 000 personnes/an** sont accueillies dans plus de **850 lieux d'accueil**.

Retrouvez les services disponibles près de chez vous !

Découvrez l'application mobile

AIDEZ MOI !



@FranceVictimes

#VictimesPlusJamaisSeules

www.france-victimes.fr

ADAVEM JP

Association Départementale d'Aide
aux Victimes Et Médiation



 **05.58.06.02.02**

- **Mont-de-Marsan**

15 avenue Henri Farbos

- **Dax**

6 rue des prairies – ZAC du Sablar

**Nos permanences extérieures
TOUTES LES SEMAINES**

Mont de Marsan	Dax
Tribunal judiciaire tous les jours	Tribunal judiciaire lundi, jeudi et vendredi matin

TOUS LES MOIS (hors période estivale)

Quand ?	Où ?	A quelle heure ?
1^{er} mercredi du mois	Médiathèque de Vieux-Boucau	09 h 00 - 10 h 30
	Mairie de Seignosse	11 h 00 - 12 h 30
	Mairie de Hossegor	13 h 30 - 15 h 30
3^{ème} mercredi du mois	Gendarmerie de Biscarrosse Bourg	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 16 h 00
	Gendarmerie de Capbreton	14 h 00 - 15 h 30
Salle de la Pradette Labenne		16 h 00 - 18 h 00

VICTIMES, PLUS JAMAIS SEULES

**COMMENT VOUS
FAIRE AIDER ?**

LES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Un service gratuit et confidentiel

*Un accompagnement de toutes
les victimes au quotidien*

Des professionnels formés

www.france-victimes.fr

4 missions au service des victimes

- ✓ Accueil et écoute
- ✓ Information sur les droits
- ✓ Soutien psychologique
- ✓ Évaluation et accompagnement social

Les Associations d'Aide aux Victimes accompagnent toutes les victimes au quotidien, pour :

Vous écouter

Nos intervenants professionnels sont à votre écoute autant que nécessaire. Ils évaluent avec vous votre situation et ses répercussions sociales, administratives, psychologiques, judiciaires...

Vous informer

Nos juristes vous informent sur vos droits (dépôt de plainte, indemnisation...), comment les faire valoir, ainsi que sur les procédures auxquelles vous pourrez être confronté (expertise médicale, recouvrement de dommages et intérêts...).

L'objectif est que vous puissiez comprendre les différentes procédures afin de vous décider en toute connaissance de cause.

Vous accompagner

Nos psychologues vous permettent de mettre des mots sur vos émotions, de libérer votre parole, dans le cadre d'entretiens individuels, collectifs ou groupes de paroles. Ils vous informent sur les différentes prises en charge adaptées à votre situation.

Vous soutenir

Tous nos professionnels sont à vos côtés tout au long de votre parcours afin de faciliter votre réparation

Celle-ci peut passer par une démarche pénale, indemnitaire, psychologique, sociale ou restaurative.

Vous orienter

Nous vous orientons vers des professionnels spécialisés (associations, avocats, services sociaux, médecins, thérapeutes...) qui complètent votre prise en charge globale.

Une porte d'entrée nationale

France Victimes anime le numéro d'aide aux victimes pour une écoute et un accès privilégié aux associations locales.



Depuis l'étranger : +33 1 80 52 33 76
victimes@france-victimes.fr

Vous avez été **victime** ou **témoin** de violence, d'un vol ou de toute autre infraction ?

Vous êtes un **proche** de la **victime** ?

Vous ressentez les **contrecoups** de cet événement ?

Le Réseau France Victimes vient en aide à toutes les victimes

Les associations France Victimes s'adressent aux personnes qui s'estiment victimes d'une atteinte à la personne, d'une atteinte aux biens, d'un accident de la circulation, d'un acte terroriste, d'une catastrophe naturelle, d'un événement sériel (médicaments, sanitaires...).

Tous ces faits peuvent se produire dans un lieu quotidien ou inconnu, chez vous ou dans la rue, au travail, à l'école ou dans les transports, sur Internet... Et n'importe où ailleurs !

- **Ne restez pas seul(e) !** -



Ouvert du lundi au vendredi
9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

 **05.58.06.02.02**

 francevictimeslandes@adavemjp40.fr